



Spes Unica

Bulletin du prieuré Notre-Dame du Rosaire
Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X



Un jubilé plus heureux

Après le cinquantième anniversaire de la nouvelle messe, voilà que nous fêtons celui de la Fraternité Saint-Pie X. Deux événements qui se suivent parce qu'ils sont précisément en rapport l'un avec l'autre. La Fraternité n'a-t-elle pas apporté la réponse adéquate à la promulgation du nouvel *ordo*, à savoir le refus pur et simple de l'adopter ? La Fraternité ne s'est-elle pas donnée de manière pérenne, conformément à la volonté de saint Pie V dans sa bulle *Quo primum tempore*, les moyens de maintenir le véritable rite « vénérable et antique » de la sainte messe, par ses séminaires, les ordinations sacerdotales et les sacres épiscopaux ? Il est vrai, la Fraternité ne se situe pas uniquement par rapport à la réforme liturgique. Elle est en effet l'œuvre d'un évêque qui réagissait à

toute la crise de l'Église ; à tout ce qui menace ses institutions, en particulier le sacerdoce ; mais plus encore à la crise même de la foi, plus spécialement ce qui touche la souveraineté de Jésus-Christ, sa divinité, sa royauté dans toute son étendue. La Fraternité est plus exactement l'œuvre d'un confesseur de la foi qui, en qualité d'évêque, a dès le début, c'est-à-dire dès le concile Vatican II, dénoncé ouvertement, publiquement, solennellement les dérives doctrinales, pastorales et liturgiques : l'œcuménisme, la liberté religieuse, la collégialité et la nouvelle liturgie.

Tant et si bien que nous ne saurions comprendre la Fraternité Saint-Pie X sans se laisser enseigner par ce défenseur intrépide de la foi. C'est ainsi que la Fraternité doit nous apparaître comme le fer de lance du combat à mener pour la vérité et contre la corruption du dogme et de la morale ; une citadelle ou un rempart contre tout ce qui menace l'intégrité de la foi, du saint Sacrifice de la messe et des sacrements ; et comme le dit notre supérieur de District, « L'épine dorsale de la réaction intégrale surnaturelle à la décadence actuelle ». Autant dire que ce jubilé devra provoquer dans nos rangs un sursaut de ferveur et d'ardeur dans le combat à mener. Il est en effet à déplorer qu'à

la faveur d'une crise qui dure et s'aggrave, nous céderions facilement à la lassitude et aspirerions même à une vie chrétienne « plus apaisée », moins marginalisée, d'où certains abandons, voire certaines redditions ou désertions.

Aujourd'hui, la profession de la foi a ceci de particulier qu'elle n'est plus encouragée ni soutenue par les pasteurs eux-mêmes. Au contraire ceux-là même qui, par leur fonction, ont la garde du dépôt révélé, détournent les institutions de l'Église pour mettre la foi en danger. Monseigneur Lefebvre,

SOMMAIRE

Éditorial	p. 1
Chroniques du Prieuré	p. 2
Médisance et calomnie	p. 5
Le proverbe du jour	p. 6
Carnet paroissial	p. 6
Chronique du cinquantenaire de la FSSPX	p. 8
À propos de la Santa Casa vendéenne à La Flocellière	p. 9
Informations paroissiales	p. 11

tel un véritable confesseur de la foi que Dieu nous a envoyé pour notre temps, a tracé la ligne de conduite à tenir : celle d'une fidélité sans faille à la Tradition de l'Église, à son Magistère infaillible, à ses rites sacrés multiséculaires, en dénonçant toutes les erreurs opposées et leurs fauteurs qui agissent par un exercice subversif de l'autorité dans l'Église. Une fidélité qui se paye au prix d'un combat certes inégal et perdu d'avance à vue humaine, parce que « gigantesque », mais déjà gagné, selon que Jésus-Christ a déjà vaincu le monde.

Oui, osons le dire, de nos jours, l'exercice de la foi passe par le soutien indéfectible à ce plus grand confesseur de la foi que n'ait connu l'Église depuis le concile Vatican II. Remercions donc

la divine Providence pour la si belle œuvre que monseigneur Lefebvre nous a laissée : sa Fraternité sacerdotale. Un grain de sénévé au départ, elle est devenue avec le temps un grand arbre produisant des fruits de vie et de salut. Contre les rayonnements radioactifs de la déflagration conciliaire, tant d'âmes et de familles sont venues s'abriter sous son ombre pour y trouver les gras pâturages de la foi et de la grâce, en d'autres termes les conditions normales de la vie surnaturelle et de son développement. Bien sûr, elle a ses limites comme les hommes qui la composent fussent-ils ministres de Dieu ; voilà pourquoi il nous faut rester humbles et reconnaître à travers elle l'œuvre même de Dieu qui accomplit tant de merveilles en dépit de nos faiblesses et insuffisances.

Enfin, nous aurons à cœur pendant cette année jubilaire de prendre la mesure de notre responsabilité par rapport au devoir urgent qui incombe à nous les prêtres mais aussi à vous les parents et plus largement à vous tous les aînés, celui de la transmission. Souhaitons que notre jeunesse tant exposée aux séductions du monde empesté à l'extrême profite de cette année pour mieux découvrir les raisons du combat de la foi et se disposer à reprendre à son tour le flambeau. Puisse enfin cet anniversaire voir germer ou fleurir de nombreuses vocations religieuses et sacerdotales qui élargissent le rayonnement si salutaire de notre Fraternité Saint-Pie X dans le monde entier.

Abbé Laurent Ramé

Vie de paroisse

Chronique du Prieuré

2 novembre

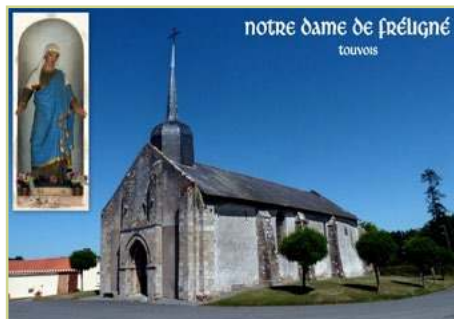
4 messes aux Fournils, 3 à La Roche-sur-Yon et 1 à La Rochelle permettent à tous les fidèles de bien apporter leurs suffrages à la délivrance des âmes du purgatoire.

3 novembre

M. l'abbé Ramé fait aux Fournils un sermon à propos du dernier synode sur l'Amazonie, nous expliquant en quoi il est gravissime pour l'Église et comment il est en parfaite continuité avec le concile Vatican II et les derniers papes.



9 novembre



Une trentaine de fidèles se retrouvèrent à Touvois pour obtenir de la Sainte Vierge en son sanctuaire de Notre-Dame de Fréigné la délivrance des âmes du purgatoire. En tout cas, ce pèlerinage aura attiré sur les pèlerins d'abondantes bénédictions, pour preuve la pluie qui s'est mise à tomber de plus en plus drue. Ce même jour une quinzaine de fidèles participaient le soir à l'heure d'adoration réparatrice pour les scandales du synode sur l'Amazonie.

10 novembre

Journée de récollection trimestrielle pour les membres du Tiers-Ordre de

la Fraternité. Au cours de la messe, après le Credo, M l'abbé Moulin reçoit l'engagement de M. Yves Péliissonnier. Ce nouveau tertiaire devient le plus jeune membre du groupe tout en étant le plus ancien par son âge vénérable de plus de 90 ans ! Après un repas chaleureux partagé en compagnie de leur aumônier, et entre les méditations des mystères du Rosaire, les tertiaires écoutent la voix de leur vénéré fondateur, Mgr Lefebvre dans une conférence sur les encycliques des papes d'avant le concile. Une précieuse page d'archives !

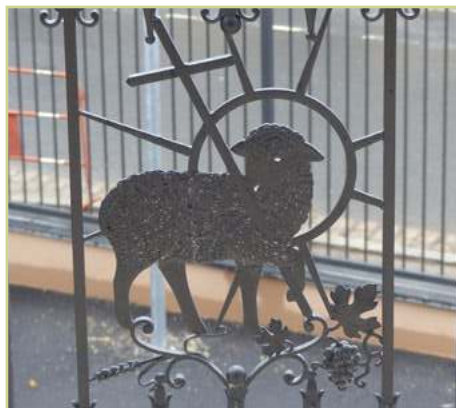


1^{er} décembre

La pluie ne découragea pas tous les fidèles. Quelques-uns moins nombreux malheureusement que d'habitude se rendirent à la récollection de l'Avent qui s'organisa en même temps que la grande vente de livres et des décorations de Noël.

7 décembre

L'inauguration et la bénédiction d'une nouvelle église à Nantes, ça se fête ! Voilà pourquoi deux de nos abbés franchirent la Loire pour se joindre aux confrères qui après deux bonnes années bien éprouvantes ont enfin la joie de pouvoir célébrer les saints Mystères dans leur propre église et quelle église ! Cette belle journée donna l'occasion



aux différents corps de métiers de se présenter. C'est ainsi que la Vendée fut à l'honneur, grâce à nos talentueux artisans et artistes : les frères Soullier pour la ferronnerie et la partie ouvragée du dallage, Christophe Dumas pour la restauration du maître autel, à la feuille d'or. Quant à notre sculpteur Gauthier Courtin, il doit encore attendre l'aménagement des niches qui abriteront ses deux grandes statues en façade.

8 décembre

Cette année, la Providence a permis que la belle fête de l'Immaculée Conception tombât un dimanche. Quelle plus belle manière d'adorer Dieu, que de le faire à

travers les honneurs que nous rendons à sa très Sainte Mère ! Comme chaque dimanche, toute la paroisse était réunie pour la messe célébrée par monsieur l'abbé Loïc Duverger, assistant du district de France, invité à présider ces cérémonies en cette fête particulièrement chère aux membres de la Fraternité St Pie X.



En fin d'après-midi, quelques paroisiens de la Roche-sur-Yon se sont joints à ceux des Fournils pour chanter les Vêpres et se joindre ensuite à l'imposante procession aux flambeaux qui s'est déroulée sous un ciel exceptionnellement serein et lumineux, après les grosses pluies de la matinée. Au terme d'une bonne heure de marche, de retour à la chapelle à la tombée de la nuit, un Salut solennel du Saint-Sacrement clôtura ces cérémonies. Ceux qui ne pouvaient pas marcher ont accompagné par la pensée et la prière, la belle statue de N.-D. de Fatima des « Fournils » sur son brancard magnifiquement illuminé et fleuri, en récitant un Rosaire à la chapelle. Avant la dispersion des fidèles, la journée se termina par les boissons chaudes et la brioche de l'amitié qui achevèrent de réjouir les cœurs et les âmes pour clôturer cette consolante journée mariale.

14 décembre



Réunion annuelle de tous les membres, actifs et priants, du *Praesidium* des Fournils de la Milice de Marie. Une vingtaine de participants se sont retrouvés, d'abord auprès de l'autel pour réciter la *Tessera* (prière journalière des membres qui comprend entre autres le chapelet) puis pour un chaleureux goûter sous l'accueillante tente de la cour. Melle Héliette de Beaunay, la présidente, a fait ensuite un résumé de l'apostolat entrepris aux environs du prieuré et à La Roche-sur-Yon depuis février. Apostolat généreux, pas toujours facile en raison du matérialisme dans lequel vivent nos contemporains et chez qui le surnaturel trouve difficilement une porte d'entrée. Elle rappela l'importance de la prière des membres priants qui portent spirituellement l'apostolat méritoire des membres actifs. L'après-midi s'est terminée à nouveau au pied de l'autel pour offrir tout cet apostolat à Jésus-Eucharistie. Si vous souhaitez vous engager, vous aussi, aux côtés de ces généreux militants pour étendre le règne du Christ et sauver les âmes, rien de plus simple !

21 décembre

les bonnes volontés de tous âges ne manquèrent pas à l'appel au grand ménage de la chapelle. Ils furent suffisamment nombreux pour l'assurer en un temps quasiment record. Merci à eux tous !

Noël

Avec le changement de vicaire et le départ de l'abbé de Maillard, une nouvelle organisation a vu le jour cette année pour la veillée de Noël. Nos trois prêtres et les sœurs du prieuré après avoir chanté les Matines de Noël au chœur de notre chapelle, se dispersèrent pour la célébration des traditionnelles trois messes de la Nativité. M. l'abbé Storez s'occupa de la chorale pour la veillée et la messe et M. l'abbé Chabot-Morisseau, en vacances en famille, officia à minuit. M. l'abbé Ramé le fit à la Roche-sur-Yon, M. l'abbé Moulin à La Rochelle. La messe du jour, la plus solennelle de cette fête, fut comme il se doit, célébrée par notre Prieur. À la sortie de la grand-messe, M. l'abbé Ramé

distribua publiquement ses cadeaux aux Sœurs, manifestant ainsi son souci de les remercier pour leur précieuse collaboration et leur indispensable soutien dans la vie religieuse et apostolique du prieuré ! Nos trois abbés ont enfin fêté dignement Noël entre eux avant de retrouver une belle assistance de fidèles pour le chant des Vêpres et le Salut du St Sacrement.



31 décembre-1^{er} janvier

M. l'abbé Moulin assure seul la permanence au Prieuré pendant l'absence de ses confrères. La fin d'une année étant propice à l'action de grâces, le début de la nouvelle aux bonnes résolutions, la paroisse s'est donc unie à lui au pied de l'autel pour adresser à Dieu les remerciements qui lui sont dus et les demandes nécessaires à l'avancement spirituel, au chant du *Te Deum* et du *Veni Creator*, le temps d'un Salut et de la Sainte Messe.

Épiphanie

C'est en cette fête de l'Épiphanie que nous accueillimes Monsieur l'abbé Chauvet déjà connu pour sa publication *Astronomix*. Il fit découvrir aux enfants comme aux adultes, combien l'immensité des astres et de l'espace peut nous parler de l'Infini comme de l'Invisible. De quoi nous mettre à la suite des mages qui instruits par une étoile sont venus jusqu'à Jésus, l'adorer et le supplier

7 janvier



Avec sa régularité mensuelle, l'atelier sainte Marthe s'est réuni ce mardi pour les travaux de couture nécessaires au culte. Parmi ces travaux, il y a les inévitables colletines et cordons à changer et à laver, les soutanelles des enfants de chœur (hélas, pas très soigneux ...) à réparer. Parmi les travaux plus motivants, il y a la confection d'un ornement blanc pour la chapelle de La Roche-sur-Yon qui en manque cruellement. Bien que le nombre des participantes était moins élevé cette fois-ci, l'ambiance était toujours aussi chaleureuse et appliquée avec de beaux résultats à la clef. Quant au repas pris en compagnie des Abbés, il fut, comme d'habitude, un temps de détente, de bonne humeur et de discussions passionnantes. Toutes les bonnes volontés sont toujours les bienvenues à l'avenir, pour la durée que chacune pourra y consacrer, entre 9h30 et 18h !

18 janvier

D'une année à l'autre le concours de belote ne désemplit pas. Un rendez-vous que beaucoup ne voudraient pas manquer, surtout quand on peut arriver en tête du palmarès. Bravo donc aux deux premières équipes : M. et Mme Moïse Fleury, Frère Louis-Joseph et Nicolas Séchet. À noter qu'aucun d'eux n'est de notre chapelle. À quand des gagnants de chez nous ?

19 janvier

Première récollecion trimestrielle de l'année pour les membres du Tiers-Ordre de la FSSPX. Au creux de l'hiver, un certain nombre de tertiaires étant souffrants, l'effectif des convives était plus réduit pour le repas et les activités spirituelles de l'après-midi. Après la traditionnelle photo de famille et le chapelet médité, en ce temps de la Nativité, le sujet de l'instruction qui suivit fut sur « Ce que Jésus doit à sa Mère selon la théologie biblique et d'après les théologiens médiévaux », l'excellente conférence mariale de feu le R.P. Spicq, dominicain, éminent exégète et ancien professeur à Ecône, donnée à l'Institut des études médiévales Albert-le-Grand de l'Université de Montréal au Canada le 15 novembre 1959, commentée par l'abbé Moulin.

Enfin, la journée s'acheva par la récitation d'un troisième chapelet et des confessions avant le chant des vêpres et le Salut du St Sacrement.

26 janvier

Une cérémonie toujours bien émouvante que ces adieux faits par la paroisse à la crèche. Elle fut la cause d'une assistance plus nombreuse aux Vêpres. Car après le chant des Vêpres, la chorale nous a régales de quelques chants de Noël, nous rappelant la douceur joyeuse de l'Emmanuel venu nous apporter la Bonne Nouvelle de notre Salut. M. l'abbé Ramé a ensuite encensé l'enfant Jésus dans la crèche avant de l'emporter en procession dans le chœur et l'offrir à la vénération des fidèles qui se sont avancés au banc de communion pour l'embrasser une dernière fois avant de quitter notre chapelle. Le Salut du Saint-Sacrement qui a suivi nous a heureusement rappelé que le Christ demeure toujours réellement présent



dans nos sanctuaires et dans nos âmes, et qu'il veut que nous l'accueillions et que nous le fassions sans cesse grandir en nous par sa grâce. Après cette émouvante cérémonie, à l'appel du Prieur et avec la collaboration efficace des sœurs, les enfants surtout ainsi que les bonnes volontés se sont empressés de démonter la crèche de la chapelle, pour tout ranger et remettre en ordre l'autel où la Ste Vierge avait laissé sa place pour célébrer ce grand mystère.

27/28 janvier

M. l'abbé Ramé et M. l'abbé Storez se sont rendus au prieuré de Gâtines pour la réunion trimestrielle du doyenné, alors que M. l'abbé Moulin assurait la permanence du prieuré et la garde des âmes.

Médiasance et calomnie

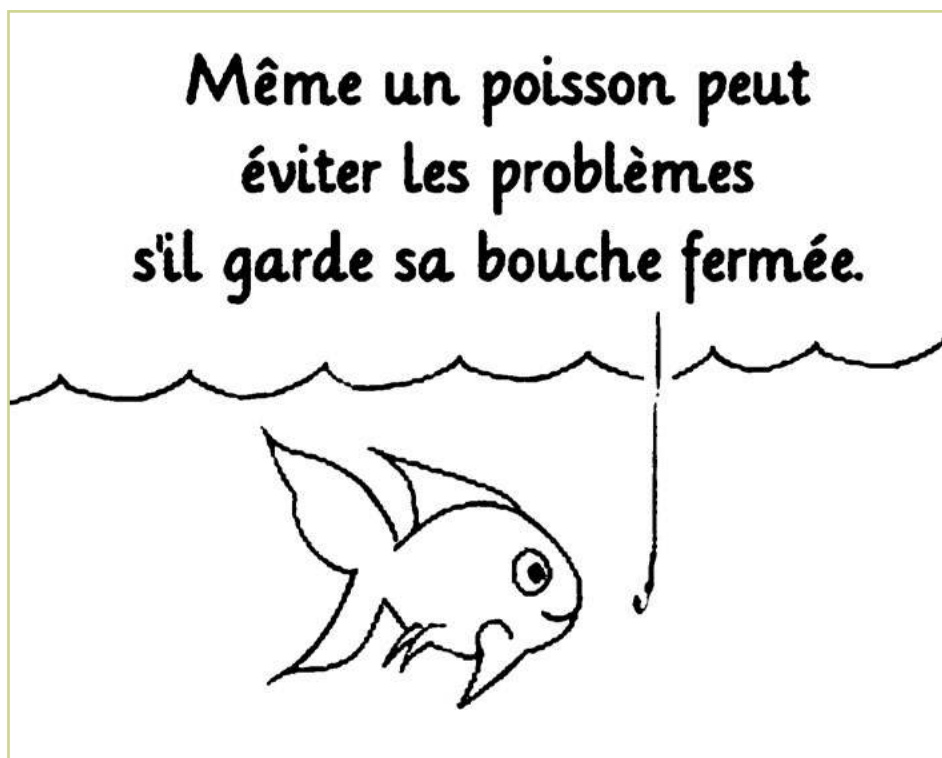
La calomnie qui poursuit de ses mensonges perfides la réputation du prochain s'attire à juste titre la réprobation générale. Mais la médiasance est souvent regardée d'un œil moins sévère. La vérité de ce qui est colporté la rend plus supportable, comme si elle avait presque droit de cité. Une certaine forme de presse en fait même ses choux gras, toujours à l'affût du scandale et du gros titre.

Pourtant, médiasance et calomnie sont de la même veine et la théologie morale en traite sous le même chapitre : la diffamation, ou autrement dit l'injuste lésion de la réputation du prochain. Ce fléau est aujourd'hui si répandu qu'il importe de s'en défendre.

La diffamation est un péché contre la vertu de justice car elle s'en prend injustement à la réputation du prochain. La réputation est un bien des plus précieux et l'on préfère perdre de l'argent que sa réputation. Les maîtres-chanteurs, hélas, le savent bien. Le livre des Proverbes dit très justement : « La renommée vaut mieux que de grandes richesses. » (Prov. XXII,1).

Si donc c'est une injustice de prendre au prochain les biens matériels qu'il pourrait posséder, c'est également une injustice de léser le prochain dans sa réputation, et le péché peut être mortel si la réputation est gravement lésée. Ainsi parle saint Thomas d'Aquin dans sa somme théologique : « Enlever à quelqu'un sa réputation est une chose très grave car la réputation est un bien plus précieux que les richesses temporelles » (IIaIIæ q. 73 art 2). Le bien injustement pris étant plus grand que les richesses, il faut en conclure que la diffamation est en soi plus grave que le vol. Cette conclusion pourrait sembler exagérée, elle est pourtant strictement logique : en soi, diffamer est plus grave que voler.

Mais, pourra-t-on objecter, si le prochain est un hypocrite qui ne mérite pas la réputation qu'il a, c'est faire œuvre de justice que de le montrer tel qu'il est. Un tel argument ne peut se soutenir raisonnablement. Si on l'appliquait aux biens matériels, il deviendrait légitime de braquer une banque sous prétexte que le banquier s'est enrichi injustement. Non, il ne nous appartient pas de déterminer



quelle réputation chacun doit avoir ici-bas ni de clouer au pilori telle ou telle personne sous prétexte de justice. On ne s'improvise pas juge de son prochain, il faut en avoir reçu mandat.

Il est toutefois permis de faire connaître un mal caché si la chose est nécessaire pour préserver un bien supérieur, qu'il s'agisse d'un bien public ou privé, voire pour le bien du coupable lui-même. Ainsi est-il permis de porter plainte en justice pour recouvrer un bien injustement volé. C'est l'évidence même et une telle dénonciation n'est pas une diffamation. Lorsque le bien commun est en jeu, la dénonciation peut même être une obligation afin que l'autorité puisse apporter le remède approprié. Il est également permis de dénoncer un mal pour le bien du coupable lui-même, afin qu'il s'amende. Cependant en ce cas, n'agissons pas sans avoir pris conseil car d'une part la correction fraternelle est un art délicat et d'autre part le démon est rusé et peut pousser

au mal sous apparence de bien. Mais s'il n'y a pas d'autre moyen et que la chose est nécessaire pour remettre le coupable sur le droit chemin, il est permis de faire connaître le mal à celui qui pourra aider la personne à s'amender. Bien entendu, une telle autorisation ne s'étend pas aux confidences reçues.

Dans les cas où la dénonciation est permise, voire obligatoire, ce n'est pas sur la place publique que l'on fera connaître la chose, mais auprès des personnes compétentes. Ainsi, lors de la publication des bans, si l'on a connaissance d'un obstacle à ce mariage, on peut et on doit le faire connaître au prêtre chargé de la préparation. Si l'on doit manifester un fait qui met en jeu le bien commun, c'est à l'autorité concernée qu'il faudra s'adresser. Mais cela n'ouvre pas le droit à une divulgation sans limite, comme on le voit dans les media ou sur internet. Dans un siècle où l'on entend tellement parler du droit à l'information, qu'il nous soit permis

de rappeler avec force qu'il n'existe pas de droit à la détraction.

La diffamation est donc un péché, qu'elle se fasse par médisance ou par calomnie. La gravité de ce péché se mesure à la gravité du préjudice fait à la réputation. Sur ce point, de nombreux facteurs entrent en ligne de compte. En premier lieu les faits eux-mêmes : la médisance est d'autant plus grave que les faits rapportés sont graves. Mais la gravité varie également selon la personne qui parle : une médisance est plus grave si elle provient d'une personne d'autorité car sa parole ayant plus de poids, la réputation du prochain sera plus profondément touchée. La gravité varie également selon le nombre d'auditeurs. Ainsi il est beaucoup plus grave de médire dans un journal ou sur un forum qui sera lu par des milliers de personnes que de dire la chose à une seule personne. On pourrait multiplier les exemples mais ceux-ci suffisent pour faire comprendre que la gravité de ce péché dépend de la gravité du préjudice causé à la réputation du prochain. Une circonstance particulière mérite tout de même une mention spéciale et saint Thomas d'Aquin y consacre plusieurs articles de la somme théologique, il s'agit de la zizanie (IIaIIæ q. 74 art.1 et 2). La zizanie est une diffamation qui vise à semer la discorde entre amis. Il y a là un double péché : non seulement la zizanie blesse la réputation, mais elle dépouille en plus le prochain de ses amis. On se demande comment de telles choses peuvent exister, et pourtant, cela se rencontre.

Jusqu'à présent, il n'a été question que de défauts cachés ou de faits ignorés. Qu'en est-il des péchés « notoires », c'est-à-dire connus de tous ? Y a-t-il encore diffamation à parler de choses certes infamantes mais déjà exposées sur la place publique ? Même s'il ne s'agit pas de médisance au sens strict car on ne modifie pas dans le prochain l'estime qu'il avait pour celui dont on parle, il n'empêche qu'il faut fermement s'abstenir de ce genre de propos. C'est une application de la grande loi de la charité : « Ce que vous voulez que

les hommes fassent pour vous, faites le aussi pour eux » (Mat VII, 12 et Luc VI, 31). Personne n'aime à ce que l'on reparle de ses fautes anciennes, même si elles sont connues. Dans une rivière boueuse, lorsque l'on remue la boue du fond, toute l'eau devient trouble. Ainsi dans la vie : laissons reposer les choses anciennes sans remuer la boue et l'eau redevient limpide. Celui qui, le premier, rend publique une faute, blesse une réputation jusque là intacte : c'est la médisance proprement dite. Celui qui rappelle sans raison la faute déjà divulguée envenime la blessure et l'empêche de se refermer. Parler des fautes du prochain, même si elles sont connues, ne pourra donc être exempt de péché, à moins qu'il n'y ait une raison suffisante pour le faire. Les raisons n'ont pas à être aussi grave que pour faire connaître un mal caché, mais elles doivent être proportionnées. Bien entendu, captiver l'attention d'un groupe par une histoire « croustillante » n'est pas du tout un motif proportionné. Quand on pense que même les paroles inutiles seront comptées au jour du jugement...

Après avoir vu la malice de la diffamation, il convient de voir les conséquences pour le diffamateur lui-même. Comme tous les péchés contre la justice, la diffamation exige réparation. De même que celui qui a volontairement détruit un bien matériel du prochain doit le lui rembourser, même s'il n'en a personnellement tiré aucun profit, de même celui qui a lésé le prochain dans sa réputation doit réparer.

Pour la calomnie, c'est assez simple : le calomniateur en matière grave a le devoir strict de se rétracter et de restaurer la vérité, fût-ce au prix de sa propre réputation. Pour la médisance, la réparation s'avère plus difficile parce que la rétractation est impossible. Néanmoins, celui qui a gravement nui à la réputation du prochain ne peut pas se soustraire à ce devoir et doit réparer autant qu'il le peut. Ce devoir s'étend non seulement à l'honneur de la personne diffamée, mais aussi aux conséquences de ce déshonneur, du moins celles qui étaient prévisibles. Ainsi si

quelqu'un fait perdre volontairement au prochain son emploi par diffamation, il devra réparer non seulement la réputation lésée, mais aussi les conséquences professionnelles et financières de ses paroles. La tâche peut devenir immense, parfois même impossible : c'est une raison supplémentaire pour garder sa langue avec soin.

Enfin, pour conclure cet article, il faut dire un mot de l'inévitable corollaire de tout péché de médisance : les péchés de l'auditoire intéressé. Au mal commis par le diffamateur se joint souvent le péché de ceux qui l'écoutent. Médisances et calomnies auraient depuis longtemps cessé s'il n'y avait personne pour y prêter l'oreille. On touche du doigt ici qu'il y a non seulement péché pour celui qui diffame son prochain, mais aussi pour celui qui écoute avec complaisance. En effet, l'approbation ou la participation au péché rend coupable du même péché, selon ce que dit saint Paul : « Sont dignes de mort non seulement ceux qui commettent le péché, mais aussi ceux qui les approuvent » (Romains I, 32). Face à une discussion médisante, l'attitude chrétienne est de couper court, de dévier le sujet ou de partir. D'ailleurs, manifester sa désapprobation désarme souvent le diffamateur, comme le dit le livre des proverbes : « Le visage attristé dissipe les propos diffamants » (Prov. XXV, 23). Quant aux diffamations par écrit, que ce soit par livre, par journal ou par tout autre moyen, un catholique ne lit pas de telles choses. On ne peut faire taire le diffamateur puisque la chose est écrite, mais on peut du moins ne pas participer à son péché en s'en tenant à l'écart. « N'ayez pas de rapport avec les diffamateurs » nous dit le livre des Proverbes (Prov. XXIV, 21). Méfions-nous de la curiosité qui pousse à connaître ce que l'on ferait mieux d'ignorer : la seule chose qui ressort de ce genre de lecture est une souillure pour notre âme. C'est un peu comme si on voulait prendre de la boue à pleine main : la boue ne sera pas plus propre, mais nos mains seront sales.

Abbé Benoît Storez

« Le sot n'aime pas à réfléchir mais à étaler son sentiment » (Prov. XVIII, 2)

Avant d'entrer dans le vif du sujet, une remarque préalable sur les traductions s'impose. Peut-être avez-vous vérifié la référence donnée ci-dessus et avez-vous eu la surprise de ne pas lire le proverbe cité ? Ce verset est en effet très diversement traduit selon les versions¹ de la Bible. La traduction de l'abbé Glaire, faite sur la Vulgate, donne ceci : « L'insensé ne reçoit pas les paroles de prudence, à moins que tu ne lui dises ce qu'il a dans le cœur ». L'abbé Petit, traduisant la Vulgate, redonne une traduction très proche de celle de l'abbé Glaire, mais note dans son commentaire que l'hébreu porte : « L'insensé ne souhaite point l'intelligence, il n'aime que ce qu'il roule dans son cœur ». La Bible de Jérusalem, enfin, donne pour traduction la phrase qui a été citée dans le titre.

Bien d'autres traductions auraient pu être ajoutées mais celles qui ont été données suffisent pour montrer que ce proverbe contient deux idées qui se rejoignent : l'insensé ne fait pas preuve de réflexion, et du coup, il n'est pas capable de recevoir une pensée nouvelle mais reste prisonnier des pensées qui habitent son cœur. Il est fort difficile de rendre précisément ces deux idées tout en respectant la concision propre à la tournure proverbiale. On verra ainsi,

selon les traductions, l'accent mis sur l'une ou sur l'autre idée, qui de toute façon se rejoignent. Cela illustre cet avis que monseigneur Gay donnait sur les traductions de la Bible : « C'est le propre et l'honneur de la parole de Dieu d'être si vaste et si riche en son fond que, pour en saisir le sens vrai et complet, il faille presque toujours plusieurs conceptions de notre esprit et plusieurs mots de nos idiomes » (Mgr Charles Gay, 3^e conférence aux mères chrétiennes).

Mais quittons le débat sur les traductions pour entrer dans le vif du sujet. Ce proverbe semble écrit pour notre époque où juger de toute chose à grands coups de sentiments est devenu monnaie courante. L'homme moderne ne réfléchit plus, nourri qu'il est par le prêt-à-penser que lui livrent tous les jours d'innombrables médias. De surcroît, l'accent étant souvent mis sur les émotions au détriment de la réflexion, la pensée de l'homme moderne devient une collection de sentiments parfois contradictoires.

Or nous sommes fils de notre siècle. Nous baignons dans ce monde fait de sentimentalisme et d'idées toutes faites. A force d'entendre les gens argumenter à coups de slogans et réagir de façon émotionnelle, nous sommes enclins à faire de même. Ce penchant n'est d'ailleurs pas vraiment nouveau puisque nous voyons ce travers déjà fustigé dans les Proverbes de Salomon, écrits voici trois mille ans.

Tirons donc profit de ce que nous dit le Saint-Esprit dans ce proverbe. Les décisions que nous prenons doivent s'appuyer sur les principes, et les principes qui nous guident sont affaires de raison. Ne suivons pas l'inclination des sentiments pour juger des choses, et cela vaut particulièrement dans notre période de confusion doctrinale. Par exemple, le choix d'un lieu de messe est affaire de

raison, non de sentiment : on ne va pas à la messe là où on se sent bien, mais là où est prêchée la doctrine catholique, pure et entière. De même dans la préparation d'un mariage, où se mêlent étroitement raison et sentiments, c'est la raison qui doit dominer pour encourager ou réfréner les inclinations du cœur.

Les sentiments ne sont pas mauvais. Nous avons été créés corps et âme et ce n'est pas une erreur de fabrication : « Dieu vit tout ce qu'il avait fait, et cela était très bon » (Genèse I, 31). Mais de même que notre corps doit être soumis à l'âme, de même les sentiments doivent être soumis à la raison. Lorsqu'il y a une décision à prendre, ne choisissons pas sous le coup de l'émotion et ne nous laissons pas guider par nos sentiments. Parfois, le plus simple est de laisser passer un peu de temps pour que la première émotion passe. Dans les décisions importantes, le conseil sera très utile : un regard extérieur apprécie souvent mieux les tenants et les aboutissants. N'ayons pas peur d'être raisonnable : loin d'étouffer tout sentiment, la raison au contraire les canalise et les surélève pour en faire sortir le meilleur.

Le monde d'aujourd'hui nourrit beaucoup les sentiments et bien peu la raison. Nous au contraire, sachons nourrir notre esprit par de bonnes lectures et par le silence, et sevrans un peu nos sentiments de tout ce flot d'informations dont on nous abreuve sans cesse. C'est dans les petites choses du quotidien qu'on s'habitue à faire dominer la raison sur les sentiments, en prenant l'habitude de ne pas agir par coup de cœur ou par passion. Si l'on est raisonnable pour les petites choses, on le sera aussi pour les grandes, et les sentiments bien dirigés seront alors une richesse et non un piège.

Abbé Benoît Storez

CARNET PAROISSIAL

Prieuré N.-D. du Rosaire

Baptêmes

Bosco Voyau, le 23 novembre 2019 ;
Agnès Mabillet le 2 février 2020

Chapelle N.-D. de l'Espérance

Obsèques

GINETTE MOREAU (née Valeau)
le 8 décembre 2019

¹ Le mot « Version » désigne une traduction de la Bible, du latin *vertere* qui signifie Tourner, Traduire.

Chronique du cinquantième de la FSSPX



Au moment où l'on fête ses 50 ans, qui, mieux que son fondateur, pourrait nous aider à mieux connaître la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, œuvre d'un évêque qui, par fidélité à la grâce de son épiscopat, n'a pas voulu contribuer à la destruction de l'Église catholique ?

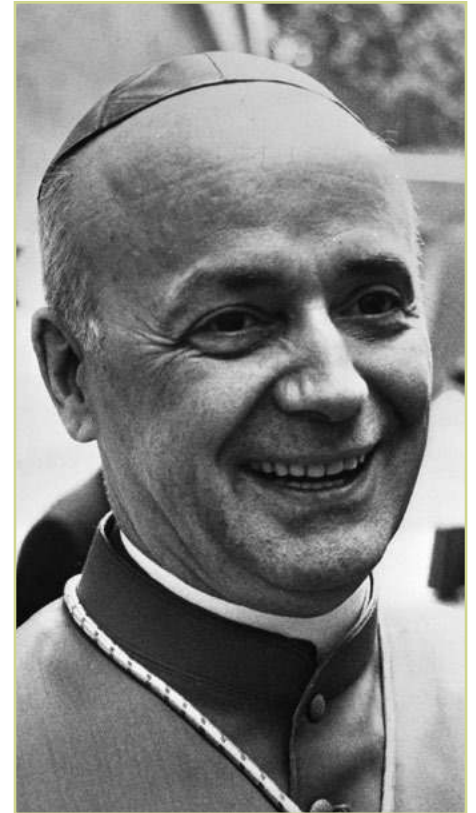
La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X est une Société de vie commune dont « le but est le sacerdoce et tout ce qui s'y rapporte et rien que ce qui le concerne ». Aussi sera-t-elle apostolique « parce que le Sacrifice de la Messe l'est aussi ». La Fraternité existe donc « pour l'Église et pour ce que l'Église a de meilleur et d'essentiel : le sacerdoce véritable, fait pour le Saint Sacrifice, tel que Notre-Seigneur l'a institué, tel que l'Église l'a confirmé dans tout son Magistère ».

« Sa naissance s'est faite dans l'Église. » En témoignent le décret d'érection établi par monseigneur Charrière, Evêque de Lausanne - Genève - Fribourg, daté du 1^{er} novembre 1970 et la lettre du 18 février 1971 publiée par le cardinal Wright, Préfet de la Sacrée Congrégation pour les Clercs. « Reconnue ainsi par l'Église comme Société de vie commune sans vœux et comme Fraternité sacerdotale, notre Fraternité est entée sur le tronc de l'Église et puise sa sève de sanctification dans la plus authentique Tradition de l'Église et dans les sources vives et pures de sa sainteté » (7 février 1981). « Tous les assauts du démon pour faire disparaître la Fraternité se heurteront alors à ce lien qui la rattache à Rome dès ses origines » (7 juillet 1983).

« En temps normal, sa fondation et son développement auraient passé inaperçus au milieu d'innombrables Sociétés florissantes et porteuses de fruits merveilleux. Aujourd'hui, le dessèchement, la stérilité, les fruits amers de la plupart de ces rameaux contrastent avec la vigueur des rameaux traditionalistes » (7 février 1981). Il fallait donc le prévoir : une telle Fraternité sacerdotale « gardant en tous points, sans exception, la Tradition, formant des prêtres selon la Tradition de l'Église tant pour



Cardinal John Joseph Wright



Monseigneur Giovanni Benelli

l'esprit que pour le comportement extérieur se heurterait un jour au courant réformiste et dévastateur du Concile » (13 juin 1980).

La Fraternité devait se préparer « au combat gigantesque qui ne pouvait pas manquer de venir comme David devant Goliath. C'est d'abord à trois reprises que l'on tentera d'éliminer la Fraternité. Les sanctions successives qui la frapperont poseront un seul et même problème formulé par ce dilemme : « Ou bien obéir au risque de perdre la foi ou désobéir et garder sa foi intacte ; ou obéir et collaborer à la destruction de l'Église ou désobéir et travailler à la préservation et la continuation de l'Église ; ou accepter l'Église réformée et libérale ou maintenir son appartenance à l'Église catholique » (9 octobre 1975). « Qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas d'un différend entre monseigneur Lefebvre et le

Pape Paul VI. Il s'agit de l'incompatibilité radicale entre l'Église catholique et l'Église conciliaire (expression que nous devons à monseigneur Benelli, substitut de la Secrétairerie d'État du Vatican, dans une lettre datée du 25 juin 1976 adressée à monseigneur Lefebvre), la messe de Paul VI représentant le symbole et le programme de l'Église conciliaire » (12 juillet 1976). C'est pourquoi, toutes ces sanctions, portées dans le but de faire admettre les nouvelles orientations désastreuses de l'Église depuis Vatican II, sont évidemment nulles, car « dans l'Église le droit, la juridiction, sont au service de la Foi, finalité première de l'Église. Il n'y a aucun droit, aucune juridiction qui puisse nous imposer une diminution de notre foi » (9 octobre 1975).

(à suivre)

Abbé Laurent Ramé

À propos de la Santa Casa vendéenne à La Flocellière

Dès le XVI^{ème} siècle, de grands personnages se firent un devoir d'ériger à divers endroits d'Europe des reproductions aussi fidèles que possible de la Santa Casa de Lorette. Ils avaient à cœur d'offrir ainsi à la piété des fidèles qui n'avaient pas la possibilité de se rendre au bord de l'Adriatique un substitut, en quelque sorte, de la maison dans laquelle la Sainte Vierge reçut la visite de l'archange Gabriel et dont la tradition assure qu'elle fut miraculeusement transportée de Nazareth jusqu'en Italie aussitôt après la perte définitive de la Terre Sainte par les royaumes chrétiens en 1291.

Il semble que la première copie aux mêmes dimensions que l'original ait été construite à Horsovsky, en Bohême, par les soins du prince Christophe Lobkowicz. Et c'est à la générosité d'un autre membre de cette illustre famille dont le nom est attaché à la dévotion au « Petit Jésus de Prague », la princesse Bénigna-Catherine de Lobkowicz, que l'on doit le célèbre sanctuaire Notre-Dame de Lorette de Prague. Il contient non seulement une réplique de la Santa Casa proprement dite mais aussi la reproduction de la magnifique chasse de marbre sculpté qui l'entoure¹.

Saint Charles Borromée, fidèle pèlerin de Lorette, avait dès 1579 conçu le projet de doter la ville de Milan d'une évocation de la Sainte Maison². C'est son cousin et successeur qui le mit à exécution. Et c'est sans doute sous son influence que d'autres copies furent mises en œuvre dans les cantons catholiques de la Suisse.

Le prêtre éminent à qui la Vendée doit sa Santa Casa édifiée à la Flocellière



L'abbé Dalin

ne bénéficie pas d'une semblable renommée. Et lui qui, selon l'un de ses confrères, « avait été pendant de longues années la principale gloire de l'Église de Luçon et de la Vendée »³ paraît même largement oublié dans son propre diocèse ! Ce n'est toutefois pas tout à fait un inconnu pour les lecteurs attentifs de *Spes Unica* qui ont eu l'occasion de découvrir quelques extraits des mémorables sermons qu'il prononça à Lourdes en 1872 puis en 1882⁴. Il s'agit en effet de l'abbé Joseph Dalin, initiateur des premiers pèlerinages vendéens à Lourdes et auteur, entre autres cantiques, de notre célèbre « Vendéenne ». Ce serait assurément sortir du cadre de ce modeste article que de retracer même à grands traits l'ensemble de la vie et de l'œuvre de l'abbé Dalin mais il ne semble pas superflu d'en évoquer brièvement quelques aspects.

Né aux Herbiers le 3 décembre 1800, Louis-Joseph Dalin fut ordonné prêtre en 1825, après avoir achevé à

Paris au séminaire St-Sulpice de brillantes études de lettres et de théologie.. Dès 1830, il fut nommé supérieur du nouveau petit séminaire des Sables d'Olonne. Tout en conservant cette charge, il entra en 1836, chez les prêtres de la Compagnie de Marie alors communément appelés missionnaires du Saint-Esprit. En 1842, il fut élu supérieur général de cette congrégation fondée par saint Louis-Marie de Montfort. Afin de faciliter l'examen de la cause de béatification alors en cours, il rédigea une *Vie du Vénérable Serviteur de Dieu, Louis-Marie Grignon de Montfort, Missionnaire Apostolique*. C'est encore sous son supériorat que fut retrouvé et édité le texte du *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge*. À la suite d'une polémique sur les causes de laquelle les chroniqueurs semblent vouloir demeurer fort discrets, il démissionna en 1856 et se retira de la congrégation. En 1858, il fut nommé curé de la Flocellière où il décéda le 9 mai 1884. Ses restes reposent sous la grande croix qui se dresse dans le cimetière de la commune. L'un de ses amis assure que la chapelle de Lorette « était spécialement aimée du Pasteur, et l'une de ses recommandations les plus instantes avait été celle-ci : Lorsque vous porterez mon corps au tombeau que je me suis préparé, n'oubliez pas de le déposer un instant dans la chapelle de Lorette, aux pieds de la statue de ma mère, la Sainte Vierge Marie ». « La Sainte Vierge » avait-il dit encore « que j'ai tant aimée dont j'ai prêché si souvent le culte et l'amour »⁵. Son désir a été fidèlement respecté et, à l'issue de ses obsèques célébrées avec faste en présence de plus de soixante prêtres, une seconde absoute fut chantée devant la statue de l'affiliation à la basilique de Lorette.

1 Selon le guide Gallimard de Prague (ed. 1997), il existerait en Bohême une cinquantaine de copies de la Santa Casa édifiées pour la plupart en reconnaissance de la victoire catholique sur les protestants, lors de la bataille de la Montagne Blanche en 1620.

2 Cf. Yves-Marie Bercé in *Lorette aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. Histoire du plus grand pèlerinage des Temps modernes*. PUPS, 2011, p.265.

3 *La semaine catholique de Luçon*, 19 mai 1884, p.670.

4 *Spes Unica* n°30, la Vendée à Lourdes, p.10 et 11.

5 *La semaine catholique de Luçon*, 19 mai 1884, p.670.

C'est en 1617 que Jacques de Maillé-Brézé avait passé contrat avec les carmes pour qu'ils construisent sur des terres qu'il leur donnait à la Flocellière une église conventuelle dédiée à Notre-Dame de Lorette, un couvent et un cimetière. Pendant la Révolution, après que les religieux qui y résidaient avaient été contraints au départ, l'ensemble fut vendu comme bien national puis ravagé par les colonnes infernales.

Au début du XIX^{ème} siècle, un habitant de la Flocellière acquit ce qui subsistait de l'église conventuelle. Il fit reconstruire les murs, refaire le toit et transforma l'édifice ainsi restauré en grange à foin et remise à bois. En 1867, l'abbé Dalin parvint à le racheter et entreprit



Soucieux d'obtenir une similitude absolue, il envoya sur place un artiste nantais, Félix Benoist⁶, qui rapporta des plans minutieusement relevés ainsi que tous les éléments nécessaires pour réaliser une copie rigoureusement conforme. Le 10 décembre 1873, Mgr Colet revint à la Flocellière bénir ce *fac simile* de la Sainte Maison.

« Lorette (celle de la Flocellière) voit des pèlerins se grouper autour de la Sainte Maison, des cœurs brisés viennent y chercher force et consolation. Que de cierges y brûlent ! Que de messes y sont dites : un chapelain à poste fixe ne suffit pas à les acquitter ! » constatait un prêtre vendéen en 1919⁷. Cette ferveur disparut hélas ici

les accueille au centre du beau retable rénové est plus ancienne que celle que l'on vénère aujourd'hui à Loreto même ?

Dans la nuit du 22 février 1921, en effet, un révolutionnaire alluma un incendie dans la basilique italienne. L'intérieur de la Santa Casa fut ravagé et la très ancienne statue, si antique que certains y avaient vu une œuvre de saint Luc, fut totalement consumée. Celle qui la remplace a été faite à l'identique en 1922 dans le bois d'un cèdre des jardins du Vatican donné par Pie XI. Toutefois, à l'exception de cette statue, la restauration entreprise à cette époque n'a pas consisté à reproduire exactement l'ensemble de ce qui existait avant l'attentat.



les travaux qui s'imposaient en vue de rendre au culte cette chapelle. Avec l'appui de Mgr Colet, alors évêque de Luçon, il sollicita auprès du pape Pie IX son affiliation à la basilique de Lorette. Le Souverain Pontife agréa cette demande le 16 novembre 1868 et, le 22 août 1869, l'insigne faveur ainsi accordée donna lieu à une fête grandiose que certains participants évoquaient encore avec émotion un demi siècle plus tard.

L'idée vint aussi au vénérable curé de faire construire au chevet de la chapelle et communiquant avec elle une très exacte reproduction de la Santa Casa elle-même.

comme dans tant d'autres lieux, dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle et la Sainte Maison apparut alors à ses rares visiteurs dans une situation bien proche de l'abandon. Heureusement, la commune a fait procéder depuis à une belle restauration de l'édifice et obtenu son inscription à l'inventaire des monuments historiques.

Le prieuré Notre-Dame du Rosaire contribue quant à lui à la restauration spirituelle du lieu en renouant depuis quelques années avec la tradition des pèlerinages. ! Mais tous ceux qui pénètrent dans cette Sainte Maison de la Flocellière savent-ils que la statue qui

À la Flocellière, nous avons donc la copie strictement conforme de l'intérieur de la Sainte Maison tel que l'ont vu le grand pape Pie IX, Louis Veillot ou encore la jeune Thérèse Martin en route pour aller demander à Léon XIII l'autorisation d'entrer au carmel à 15 ans. Par une faveur exceptionnelle elle avait pu communier dans la Santa Casa même.

« Lorette m'a charmée », écrivait-elle. « Je ne suis pas surprise que la Sainte Vierge ait choisi cet endroit pour y transporter sa maison »⁸. Mais lorsqu'elle visita le Trésor de la basilique, la future sainte Thérèse de

6 Félix Benoist (1818-1893) est un peintre, dessinateur et lithographe qui participa notamment au remarquable recueil « Paris dans sa splendeur ».

7 *La semaine catholique de Luçon*, 30 août 1919, p.297.

8 Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, Histoire printanière d'une petite fleur blanche racontée par elle-même. Manuscrit A, folio 59, verso.



l'Enfant-Jésus ne put admirer la magnifique coupe ornée de perles, diamants et autres pierres précieuses, offerte jadis par le roi Henri III à Notre Dame de Lorette en la suppliant de lui donner un fils et d'assurer ainsi une succession catholique à la couronne de France. Elle ne vit pas d'avantage l'ange d'or tenant dans ses bras sur un coussin d'argent un nourrisson également en or massif envoyé par Louis XIII et Anne d'Autriche en ex-voto après la naissance tant attendue du futur Louis XIV. Ces présents royaux avaient en effet

disparu en 1797 lors de l'invasion de l'État ecclésiastique par l'armée du général Bonaparte.

Ainsi que le remarque M. Yves-Marie Bercé⁹, « Le Trésor du sanctuaire, constitué dès les premiers temps du pèlerinage avait été sans cesse augmenté et avait traversé dans son intégrité plus de trois siècles. Pendant les Temps Modernes, les richesses de la Sainte Maison n'avaient été ni atteintes pas les raids des Turcs, ni ponctionnées pendant les années de misère ou à l'oc-

casion de quelques dépenses urgentes de la Curie... La longue immunité du sanctuaire prit fin avec l'expansion victorieuse de la France révolutionnaire !

Bonaparte arriva, en effet, à Loreto le 13 février 1797 dans le dessein de s'emparer des métaux précieux de la basilique. Le 1^{er} avril suivant, le général Victor en faisait partir un convoi de quatre vingt huit charriots. L'antique statue, dont nous avons l'exacte réplique à la Flocellière, fut emportée à Paris et déposée au Cabinet des Médailles « pour être réunie aux monuments bizarres de la superstition et servir à compléter l'histoire des impostures religieuses »¹⁰. Avant son départ d'Italie, un notable romain imbu des « idées nouvelles » l'avait entaillée au canif pour faire éclater « les impostures des prêtres » qui la prétendaient incorruptible.

En 1801, alors que se préparait le Concordat, Bonaparte décida la restitution de la statue qui, après un séjour à Rome, retrouva sa place sur l'autel de la Sainte Maison le soir du 9 décembre.

(à suivre)

Thierry Léger

⁹ Yves-Marie Bercé, op. Cit. p. 305.

¹⁰ Expression de François de Neufchâteau, chef du Bureau des Beaux-Arts au ministère de l'Intérieur, citée par Yves-Marie Bercé, op.cit. p.305.

Agenda

Dimanche 2 février

Procession de la Chandeleur

Dimanche 23 février

Récollecion de Carême (prêchée par le Père François de la Fraternité de la Transfiguration)

Dimanche 23, lundi 24 et mardi 25 février

Adoration des « quarante heures »

Mercredi 26 février

Mercredi des Cendres

Jeu di 19 mars

Fête de saint Joseph

Mercredi 25 mars

Fête de l'Annonciation ; pèlerinage à N.-D. de Lorette

Dimanche 22 mars

Quête pour les écoles et grand loto paroissial

Jeu di 26 mars

Réunion pour le pèlerinage de Pentecôte

Dimanche 5 avril

Dimanche des Rameaux

Dimanche 12 avril

Fête de Pâques

Dimanche 26 avril

Quête pour les séminaires

Vendredi 1^{er} mai

Fête de saint Joseph artisan

Samedi 2 mai

Communions solennelles au cours Saint-Albert-le-Grand au Rafflay (44), précédées d'une récollecion du mercredi 29 avril au samedi 2 mai

Dimanche 24 mai

Communions solennelles aux Fournils et à la Roche-sur-Yon, précédées d'une récollecion du 21 au 23 mai

Samedi 30 mai, dimanche 31 mai et lundi 1^{er} juin

Pèlerinage de Pentecôte

Dimanche 7 juin

1^{ères} communions précédées la veille d'une récollecion aux Fournils.

Dimanche 21 juin

Confirmation à la Collégiale N.-D. de Thouars (79), s'adresser au prieuré N.-D. du Rosaire

Catéchismes – Croisade – Conférences

Aux Fournils

Catéchisme pour enfants et adolescents (Inscription auprès des prêtres)

Enfants : chaque mercredi de 15h00 à 16h00 et chaque samedi. De 9h30 à 10h30 en période scolaire, au prieuré des Fournils.
Persévérance groupe 1 : un samedi sur deux à 9h30 au prieuré du Fournils.
Persévérance groupe 2 : un samedi sur deux à 9h30 à l'école de l'Épiphanie.

Formation chrétienne pour les adultes (sans inscription)

Exposé de la doctrine chrétienne à 20h30 à l'école de l'Épiphanie.
Calendrier : lundi 10 et mardi 11 février ; lundi 16 et mardi 17 mars ; lundi 27 et mardi 28 avril 2020 ; lundi 11 et mardi 12 mai.

Tiers Ordre de la FSSP X (sous la présidence de Mme Gonsalvi)

Récollections dominicales trimestrielles

- 10h15 : Premier chapelet : mystères joyeux
 - 10h45 : Grand-messe célébrée par l'aumônier
 - 15h00 : Deuxième chapelet (médité) : mystère douloureux
 - 15h30 : Entretien spirituel
 - 17h00 : Troisième chapelet (et confessions) : mystère glorieux
 - 17h30 : Vêpres du dimanche et Salut de T.S.S.
 - Vers 18h30 : Fin de la récollection et dispersion des membres.
- Calendrier : les dimanches 19 janvier et 3 mai 2020.

Croisade Eucharistique

Réunions au prieuré (Abbé Laurent Ramé et une sœur du prieuré)
Calendrier : les dimanches 5 janvier 2020, 1^{er} mars, 3 mai à 10h00 aux Fournils.

Militia Mariæ (réunion des membres actifs du *Prædidium* N.-D. de l'Assomption)

Tous les quinze jours au prieuré, le mardi à 20h15.
Renseignements auprès de la présidente M^{lle} Heliette de Beaunay au 06 50 93 88 16.

Atelier Sainte-Marthe (Réfection et confection d'ornements liturgiques)

Activité mensuelle, au prieuré à partir de 9h30.
Contacter : Mme Vincent Ameteau au 02 28 97 59 27.

Cercle Louis Martin (pour les papas)

Calendrier : 7 janvier, 2 mars, 3 mai 2020.

Cercle Zélie Martin (pour les mamans – une fois tous les deux mois)

Calendrier : 6 février, 2 avril 2020.

Chapelle Saint-Michel à La Roche-sur-Yon

Catéchisme pour enfants et adolescents

Enfants : chaque mercredi de 16h00 à 17h00 en période scolaire

Cercle Saint-Hilaire : (formation chrétienne pour étudiants et jeunes professionnels)

Calendrier : tous les quinze jours, le mercredi soir à 20h15. Renseignements : contacter Marguerite-Marie Chabot-Morrisseau au 07 82 62 06 59.

Formation chrétienne pour adultes (sans inscription)

Exposé de la doctrine chrétienne un samedi par mois à 19h15.
Calendrier : 15 février, 3 mai 2020.

Chapelle Notre-Dame de l'Espérance à La Rochelle

Cercle des familles (Formation chrétienne pour adultes)

Chaque premier samedi du mois à 20h00 à La Rochelle. (renseignements : contacter Mme Penet : 06 08 45 45 07)
Calendrier : les samedis : 4 janvier, 1^{er} février, 7 mars, 4 avril, 2 mai 2020.

Cercle d'étudiants (Formation chrétienne pour étudiants)

Sur le thème : « La Messe de toujours »
Calendrier : chaque mois, à la chapelle Notre-Dame de l'Espérance à 20h00. Renseignements : 06 08 65 37 41.

Renseignements

Intentions de la Croisade du rosaire

Janvier 2020 : En réparation des profanations des églises et sanctuaires chrétiens.

Février 2020 : La propagation de la foi

Mars 2020 : La conversion des pauvres pécheurs

Avril 2020 : Pour les nombreux chrétiens persécutés dans le monde

Répétitions de chorale

Aux Fournils : le vendredi à 20h00.

Aumônerie de l'école de l'Épiphanie

(15 rue des Dames – Puybelliard – tel : 02 51 07 99 90)

Tous les vendredis en période scolaire : messe à 8h30 au prieuré Notre-Dame du Rosaire.

Religieuses du prieuré Notre-Dame du Rosaire

Sœur Jeanne-Élisabeth, supérieure de la communauté des religieuses du prieuré et directrice de l'école de l'Épiphanie.

Pour les joindre en leur maison Notre-Dame de la Sagesse : 02 51 07 86 42 (de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 17h00).

Offrandes de messes

Une messe : 17 €

Une neuvaine : 170 €

Un trentain : 680 €

Pour joindre les prêtres

Prieuré Notre-Dame du Rosaire : 2 les Fournils - 85110 Saint-Germain-de-Prinçay - 02 51 42 95 88 ou 09 63 62 60 73 - courriel : prieure85@gmail.com

Abbé Laurent Ramé : 06 28 03 23 21 - courriel : laurentrame@orange.fr

Abbé Charles Moulin : 06 08 65 37 41 - courriel : charles.moulin2@wanadoo.fr

Abbé Benoît Storez : 06 48 19 75 45 - courriel : b.storez@fsspx.email

Chapelle Saint-Michel

40 impasse Ampère - 85000 La Roche-sur-Yon

Chapelle Notre-Dame de l'Espérance

12 rue des Augustins - 17000 La Rochelle